



L'ARS Grand Est veut renforcer la prévention et réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès aux soins

C. Sonzogni

Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (cpom) interprofessionnel entre la maison des urps grand est et l'ars grand est.



Le 13 mars 2025, à l'occasion du 2 congrès inter-URPS, à Strasbourg, un événement dédié à la collaboration et aux enjeux de la santé libérale sur le territoire, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) interprofessionnel a été signé avec l'ARS Grand Est. Avec cette signature, l'ARS réaffirme son engagement aux côtés des professionnels de santé libéraux. L'objectif est clair : renforcer la prévention et réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès aux soins. Une initiative au service des patients et des professionnels de santé. Ce CPOM incarne la volonté d'accélérer la dynamique collective des professionnels de santé libéraux

en s'appuyant sur quatre axes stratégiques : • L'animation de la coopération inter-URPS : o Organisation d'un congrès annuel et de séminaires pour renforcer les synergies entre les 10 URPS du Grand Est et mettre en œuvre des plans d'action coordonnés et efficaces ; o Création d'un espace de partage entre les URPS, l'ARS et l'Assurance Maladie pour harmoniser la mise en œuvre des politiques de santé. • Le développement de la santé numérique au service de l'accessibilité aux soins : favoriser l'usage du numérique pour améliorer la prise en charge des populations fragiles et l'accès aux soins dans les territoires, notamment via la télémedecine. o Accompagnement des professionnels dans l'adoption des outils du Ségur Numérique, o Actions de sensibilisation et de formation sur les usages du numérique en santé. • La santé des soignants : mettre en place des dispositifs pour accompagner les professionnels de santé libéraux face aux enjeux de leur exercice (souffrance au travail...), veiller à l'attractivité des métiers de la santé. o Partenariat avec l'association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS) pour améliorer la prise en charge du

bien-être des professionnels libéraux, o Mise en place de services d'écoute, de we-binaires et d'ateliers de prévention. • L'engagement environnemental : intégrer la dimension environnementale dans les pratiques de santé pour une approche plus durable et préventive (écoresponsabilité en cabinet libéral, soin éco responsable...) : o Développement d'un guide régional de bonnes pratiques pour réduire l'empreinte environnementale des cabinets libéraux, o Actions de communication et d'accompagnement sur la santé environnementale. Un partenariat renforcé avec la Maison des URPS L'ARS Grand Est s'appuie sur la dynamique collective des 10 unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) du Grand Est, rassemblées dans la Maison des URPS (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sagefemmes) pour développer une stratégie de santé adaptée aux besoins des territoires. Ce partenariat fort a déjà permis la mise en place de plusieurs CPOM mono-professionnels avec les



médecins, pharmaciens, infirmiers, orthophonistes et podologues, facilitant ainsi le déploiement de dispositifs de santé publique essentiels. Avec la signature de ce CPOM interprofessionnel, l'ARS Grand Est franchit une nouvelle étape en structurant la coopération entre les 10 URPS régionales, en cohérence avec les orientations nationales et régionales de santé. Elle engage un financement de 325 980 euros sur trois ans pour la mise en œuvre de ce CPOM inter-URPS. Cette initiative marque une avancée majeure vers une coopération renforcée entre les professionnels de santé libéraux, dans une dynamique interprofessionnelle bénéfique à l'accès aux soins et à la qualité du système de santé régional. ■

